



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2014
Français
Original: anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-troisième session

Compte rendu analytique de la 657^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 1^{er} octobre 2012, à 10 heures

Président: M. Knutsson (Suède)

Sommaire

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.12-01730 (EXT)



* 1 2 0 1 7 3 0 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

1. **Le Président** déclare ouverte la soixante-troisième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité exécutif, à savoir l'Azerbaïdjan et le Rwanda. La présence au Comité exécutif de 87 membres indique que la communauté internationale est consciente du fait que les défis auxquels est confronté le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont plus que jamais de nature globale et exigent des interventions générales menées avec cohésion. Rappelant que 2011 a été une année marquée par un certain nombre d'anniversaires importants liés au régime de protection internationale, le Président dit que 92 États ont pris des engagements concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un engagement sans précédent a également été pris en matière de lutte active contre l'apatridie, y compris l'engagement de 33 États d'adhérer, ou de prendre des mesures pour adhérer à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

2. Le Président appelle l'attention sur la mission qu'il a dernièrement menée au Niger, où il a enquêté sur la situation des réfugiés maliens. Dans toute la région, plus de 265 000 Maliens ont fui vers le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. Malgré les conditions difficiles et les urgences humanitaires, le Gouvernement et la population du Niger ont fait montre d'une solidarité exemplaire et la réponse à l'afflux de réfugiés maliens a été massive et généralement efficace. Si, de l'avis général, le pire de la crise fait peut-être partie du passé, il faut redoubler d'efforts pour aider les réfugiés maliens, y compris dans un cadre régional. D'autres situations d'urgence qui frappent le monde – par exemple dans la République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, dans la République arabe syrienne et au Soudan du Sud – méritent aussi l'attention du HCR.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (A/AC.96/LXIII/1)

3. *L'ordre du jour est adopté.*

4. *Présentation d'un court-métrage sur les activités du HCR au Mali, dans la République arabe syrienne et au Soudan du Sud.*

5. **Le Président**, présentant l'oratrice invitée, la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), dit que la Directrice exécutive et le Haut-Commissaire ont mené une mission conjointe dans la région du Sahel de l'Afrique de l'Ouest, au titre d'une initiative qui souligne le partenariat étroit qui s'est établi entre le PAM et le HCR.

6. **M^{me} Cousin** (Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial) dit que les conflits qui ont explosé au cours de l'année ont encore pesé davantage sur les ressources limitées du monde, mettant en danger un plus grand nombre de vies et de moyens de subsistance et mettant à l'épreuve l'endurance et la détermination du Programme alimentaire mondial (PAM) et du HCR ainsi que de leur personnel. En dépit des difficultés, toutefois, le PAM tient pour sacré son engagement à l'égard du HCR et de la population qu'il sert. Le PAM demeurera un partenaire indéfectible du HCR dans l'exécution de son mandat et continuera de faire fond sur le partenariat qu'il a établi avec lui pour mettre au point des opérations et des interventions coordonnées face aux situations de crise.

7. Au Niger, les deux institutions ont pris l'engagement de prendre en compte la dimension régionale de la crise et ont mis au point avec succès une intervention de soutien aux populations affectées par la sécheresse et par le conflit ainsi qu'aux communautés d'accueil au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger. Un modèle similaire d'intervention régionale est appliqué au conflit dans la République arabe syrienne.

8. Reconnaissant que de nombreux pays riches sont confrontés à leurs propres crises économiques et sociales et que les ressources disponibles pour l'aide humanitaire sont de plus en plus dispersées, quand elle a pris ses fonctions, M^{me} Cousin a entrepris de modifier le système en jugeant toute décision, tout programme et tout dollar dépensé au regard de leur impact sur les populations qui comptent sur le PAM. Afin de s'acquitter de son mandat qui est de nourrir avec plus d'efficacité et d'efficacités les populations les plus vulnérables, le PAM s'est engagé dans une réorganisation structurelle de vaste portée reposant sur quatre principes: mettre les populations que le PAM sert au centre de toutes ses activités; faire des bureaux de pays le «centre de gravité», le pouvoir décisionnel se trouvant aussi près que possible du point d'exécution; transformer les bureaux régionaux en plates-formes de gestion, de surveillance et de soutien des bureaux de pays; assurer une unité de vues et une solide identité d'entreprise pour que tous les fonctionnaires agissent conformément aux politiques et stratégies de base du PAM.

9. Répondant à l'appel lancé en vue d'une amélioration de la direction, de la coordination et de la responsabilité en matière de gestion des ressources et à l'égard des populations touchées qui est inscrit dans le Programme de transformation, le PAM et le HCR mettent au point des plans d'exécution communs, y compris des missions conjointes pour renforcer leur réponse aux situations de réfugiés et/ou de déplacement mixte. Il est prévu de procéder à une mission conjointe de haut niveau en Mauritanie pour examiner de plus près les possibilités d'améliorer les performances dans la région. Le PAM s'engage à concevoir et à exécuter de meilleurs programmes de nutrition et de sécurité alimentaire et à mettre en place une logistique plus rapide et interopérable ainsi que des systèmes informatiques dignes du XXI^e siècle dans les endroits les plus difficiles du monde. Dans la réponse régionale à la situation des réfugiés du conflit syrien, le PAM s'interroge sur la manière dont le HCR peut utiliser l'infrastructure du PAM aux fins d'une distribution conjointe de biens et d'espèces pour répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires. Le PAM pense qu'il est très prometteur de lier cette distribution à des systèmes interopérables d'enregistrement des bénéficiaires, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des renseignements réunis. Ces arrangements amélioreront le ciblage, favoriseront la transparence et faciliteront le suivi des performances tout au long de la chaîne de valeur, du donateur au bénéficiaire.

10. Le PAM et le HCR font une place de plus en plus grande aux évaluations conjointes des besoins et des marchés; les deux premières évaluations conjointes, sur quatre, qui concernent la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables dans les situations de réfugiés prolongées sont achevées. L'évaluation en Éthiopie a suscité des préoccupations quant à l'approche «soins et maintenance» dans les situations prolongées, car elle peut conduire les réfugiés à devenir dépendants de l'aide alimentaire et les dissuader de rechercher d'autres moyens de subsistance. Treize recommandations ont été consacrées aux moyens de passer à des solutions plus durables. Les institutions travaillent en outre à la définition et à la mise au point de stratégies de résilience pour les populations touchées par les crises, y compris les populations hôtes et les groupes de réfugiés en situation de crise prolongée, et ils examinent les moyens d'associer les donateurs à ces activités. Le PAM espère collaborer plus étroitement avec le HCR pour procéder aux changements qu'il est nécessaire d'apporter d'urgence.

Déclaration liminaire du Haut-Commissaire

11. **M. Guterres** (Haut-Commissaire) rend hommage aux cinq fonctionnaires du HCR qui ont perdu la vie depuis la précédente session du Comité exécutif. Rappelant le genre des situations qui sont la raison d'être du mandat du HCR, il dit que le HCR est aux prises simultanément avec quatre situations d'urgence aiguës qui ont déclenché des mouvements de réfugiés de grande ampleur et d'importants déplacements internes et ont mis à rude épreuve les ressources de l'organisation et celles de ses partenaires. De plus, le HCR n'en a

pas terminé avec les grandes crises de 2011 et continue de venir en aide à des millions d'autres réfugiés en situation de crise prolongée.

12. Les racines de la prolifération des crises, essentiellement imprévues, se trouvent dans une série de tendances mondiales interdépendantes: l'accélération des mutations aux plans démocratique, climatique, social et économique, des processus de démocratisation incomplets, l'incapacité de faire face à la marginalisation, l'inégalité et la concurrence pour des ressources rares. Ces tendances sont exacerbées par la capacité limitée de la communauté internationale à prévenir et résoudre rapidement les conflits. L'absence permanente d'un système de gouvernance mondial efficace entraîne l'apparition de conflits là où on les attend le moins, tandis que le défaut de consensus international fort et effectif en matière de prévention et de règlement rapide fait que de nouvelles crises se multiplient et les situations qui sont chroniques perdurent.

13. Quelque 800 000 personnes ont traversé des frontières en quête de refuge en 2011 – chiffre record – et plus de 700 000 jusqu'ici en 2012 ont fui le Mali, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan. Ces mouvements de population ont d'importantes conséquences sociales et économiques pour les communautés d'accueil, cependant les pays ont maintenu leurs frontières ouvertes et respecté le principe de non-refoulement. Il est nécessaire de procéder à un véritable partage de la charge et de faire preuve d'une solidarité effective pour faire pendant à la générosité de ces pays.

14. La succession des crises et les environnements de plus en plus difficiles et dangereux ont mis à rude épreuve la capacité du HCR à s'acquitter de son mandat et à atteindre les populations les plus gravement touchées, d'où l'accroissement du nombre de personnes contraintes de fuir à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. La complexité des conflits s'intensifiant, il est plus nécessaire que jamais, mais aussi plus difficile, de maintenir l'action humanitaire indépendante des agendas politiques et sécuritaires.

15. Fort heureusement, le HCR a terminé l'année 2011 dans une situation financière très saine, malgré la crise économique mondiale. L'organisation a dépensé 2,18 milliards dollars des États-Unis en 2011, avec un niveau d'opérations de 96 %. Grâce à la générosité des donateurs, le montant des contributions volontaires prévu pour 2012 est semblable, exprimé en dollars, à celui de 2011; mais, les besoins sur le terrain, en particulier pour les situations d'urgence, se sont accrus considérablement. Avant 2010, les situations d'urgence humanitaires les plus importantes étaient dues à des catastrophes naturelles ou à des déplacements internes de grande ampleur causés par des conflits. En 2011 et en 2012, les crises les plus importantes ont été des situations d'urgence de réfugiés. Cet état de choses exerce une pression énorme sur les ressources humaines et financières; en particulier, les opérations du HCR en Afrique sont gravement sous-financées. Ainsi, au Tchad, un montant de 44 millions de dollars seulement a été reçu pour financer le montant des dépenses autorisées, soit 95 millions de dollars. Il n'y a aucune marge de manœuvre pour faire face à des imprévus; aussi, le Haut-Commissaire en appelle-t-il à tous les donateurs pour qu'ils renforcent leur appui.

16. Le Haut-Commissaire s'est assuré l'appui des donateurs et, en outre, il s'est fixé comme priorité majeure de réaliser des économies supplémentaires au Siège et, si possible, d'utiliser au mieux les ressources confiées au HCR. En conséquence, jusqu'à présent en 2012, les économies se sont chiffrées à un montant de 60 millions de dollars qui a été redéployé vers de nouvelles situations d'urgence, sans qu'il y ait rupture des accords avec les partenaires d'exécution ou réduction des activités de survie et de protection essentielles. Le Haut-Commissariat a aussi procédé à une révision profonde des plans d'achat, les limitant aux missions critiques. La reconstitution des stocks est contrôlée avec beaucoup de soins et les gains de change sur le terrain sont prélevés et reportés sur les opérations d'urgence. Les voyages et la formation ont subi des coupures et des mesures sont prises

pour rationaliser les dépenses de personnel et aligner la couverture géographique et fonctionnelle sur les priorités de l'organisation.

17. Une réduction limitée des effectifs est prévue pour 2013, ce qui pourrait obliger à ne pas renouveler les contrats à durée déterminée et temporaires de certains fonctionnaires. Pour la première fois, des mesures spéciales seront prises pour réduire le nombre des administrateurs internationaux. Ces mesures pourront aussi toucher certains titulaires de contrats non affectés. Le Haut-Commissaire reconnaît que les mesures prises sont génératrices d'angoisse pour les membres du personnel et leur famille, et il s'engage à veiller à ce que ce processus soit géré de manière équitable, que le secrétariat réponde aux préoccupations et aux besoins du personnel et fasse tout ce qu'il peut pour trouver des solutions et atténuer les conséquences pour ceux qui sont touchés. Cependant, le Haut-Commissaire reconnaît aussi qu'une consolidation est nécessaire et qu'au moment où les dépenses publiques sont amputées dans de nombreux pays, l'organisation a l'impérieuse obligation d'utiliser judicieusement les ressources disponibles au bénéfice direct des personnes relevant de la compétence du HCR.

18. Le HCR continue de faire bon usage des fonds non affectés, en particulier pour financer de nouvelles opérations et les crises oubliées, mais ces fonds sont maintenant épuisés. Étant donné que 13 % seulement d'entre eux ont été dépensés au Siège en 2011, le Haut-Commissaire veut garantir que tous les fonds supplémentaires non affectés seront utilisés pour des opérations sur le terrain, où ils sont le plus nécessaire.

19. À la suite d'efforts multipliés pour atteindre les donateurs non traditionnels, y compris dans le secteur privé, les donateurs privés ont apporté 111 millions de dollars des États-Unis en 2011, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2010. Des partenariats sont mis en place avec le secteur privé, notamment grâce à une équipe spéciale qui travaille directement sous la direction du Haut-Commissaire adjoint.

20. Rappelant les répercussions majeures sur les pays hôtes d'un afflux majeur de réfugiés, le Haut-Commissaire s'engage à trouver les moyens de faire reconnaître de façon plus tangible les contributions de ces pays et est encouragé par les travaux que le Comité directeur consacre à la mise au point d'un cadre permettant de mieux comprendre et appréhender ces contributions. Il connaît les coûts que représentent les systèmes d'asile et les programmes d'intégration dans le monde industrialisé, mais il est nécessaire de renforcer le partage international de la charge et la solidarité afin de soutenir les efforts des pays qui accueillent les réfugiés, au moyen d'un appui financier et politique et du renforcement des programmes de réinstallation.

21. Le Haut-Commissaire se félicite de la présence de M^{me} Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial et dit que c'est un privilège pour le HCR d'avoir noué une relation de travail longue avec le Programme. Le PAM n'a jamais manqué d'apporter un appui aux opérations concernant les réfugiés. Les deux institutions conduisent des opérations conjointes dans quelque 37 pays, au bénéfice d'environ 9,7 millions de personnes prises en charge. Dans les lieux les plus dangereux, là où le HCR se trouve, le PAM est à ses côtés.

22. Ces dernières années, la capacité et l'architecture du système humanitaire ont beaucoup évolué. Le HCR demeure fermement attaché aux responsabilités qu'il a assumées dans le cadre du processus de réforme humanitaire et il a contribué activement à la mise en place du Programme de transformation. Toutefois, ces changements intervenus dans le paysage humanitaire ont aussi des incidences importantes sur la manière dont le HCR peut s'acquitter au mieux de son mandat. Le Haut-Commissariat continuera de chercher à établir des synergies entre les mécanismes de coordination concernant les réfugiés, sous la direction du HCR, et des dispositifs plus larges de coordination humanitaire, y compris au

titre de l'approche modulaire. Les exemples de la République arabe syrienne et celui du Mali montrent qu'il est possible d'y parvenir.

23. Le Haut-Commissariat applique maintenant, dans les opérations concernant les réfugiés, un modèle flexible qui permet aux partenaires de jouer un rôle plus actif en matière de planification, de coordination et d'exécution. De plus, un dialogue structuré sur les dimensions stratégiques du lien avec les ONG a bien progressé. Grâce à ce modèle et à ce dialogue, le HCR cherche à gérer les opérations concernant les réfugiés dans leur contexte le plus large et à assurer une réponse cohérente et impartiale qui tient compte du statut juridique et des caractéristiques des réfugiés et de leur besoin de formes particulières de protection et d'aide.

24. Après trois années de réforme visant à renforcer la capacité d'intervention d'urgence du HCR, le concept de responsabilité conjointe dans les situations d'urgence a pris racine. Le HCR a renforcé le fichier des missions de secours d'urgence. Préparation et réponse à ces situations ont été inscrites en tant que responsabilités fondamentales dans tous les secteurs de l'organisation et un fichier de hauts responsables à déployer immédiatement lors des grandes crises est en place. De plus, les ONG et les partenaires gouvernementaux continuent de jouer un rôle essentiel: le personnel mobilisé par le biais d'accords *standby* avec les partenaires extérieurs représente actuellement à peu près la moitié des déploiements d'urgence. Les partenariats nationaux continuent aussi d'être renforcés et un nouveau projet est en cours d'élaboration afin de renforcer la capacité de réponse d'urgence de 11 ONG nationales.

25. Il est nécessaire de resserrer les partenariats avec les États, en particulier dès le début des crises majeures. Au début des crises, de graves défis logistiques et autres surviennent souvent, qui exigent des moyens scientifiques et techniques que seuls les gouvernements peuvent offrir. À cet égard, le HCR approfondit sa coopération avec les organismes nationaux de défense civile, y compris par l'intermédiaire du Partenariat humanitaire international.

26. Parallèlement aux mesures décrites, le HCR a beaucoup renforcé et professionnalisé son service de gestion d'approvisionnement. Au cours des dix-huit derniers mois, dans 92 % des ponts aériens organisés par le HCR, les livraisons sont intervenues dans les soixante-douze heures qui suivent la demande. Conformément aux recommandations des vérificateurs des comptes, le HCR améliore aussi la conformité et la gestion des risques et renforce les procédures d'achat et de passation des contrats.

27. En ce qui concerne la sécurité du personnel, afin de lui permettre d'opérer en toute sécurité, le HCR continue de consacrer de lourds investissements à l'achat de matériel et d'équipement de protection et à la formation du personnel de sécurité sur le terrain pour le doter des capacités analytiques et des compétences nécessaires pour atteindre les communautés et aider les collègues sur le terrain. Le meilleur moyen d'assurer la sécurité du personnel consiste à établir des relations saines avec les communautés et à renforcer l'acceptation grâce à l'adhésion aux principes humanitaires d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. De plus, le HCR a maintenant un manuel sur les menaces qui pèsent sur la sécurité des personnes prises en charge. Il est actuellement distribué afin d'aider les gouvernements hôtes à créer un environnement sûr pour ceux dont le HCR a la charge.

28. Pour ce qui est des situations prolongées, la solution politique va au-delà du mandat du HCR, mais il est possible de faire beaucoup pour faire progresser les perspectives de solutions dès le début d'une situation d'urgence jusqu'à ce qu'un processus de paix commence à s'installer. L'escalade d'une crise peut être évitée grâce à des activités de sensibilisation visant à souligner les conséquences humanitaires et à des approches intégrant le conflit dans les opérations de l'organisation. On peut trouver des moyens de renforcer la dignité humaine et l'autosuffisance dès le début. De fait, le HCR essaie déjà de

faciliter l'accès aux services existants et de favoriser les solutions autres que les approches traditionnelles basées sur les camps. La nouvelle politique «hors du camp» appliquée aux réfugiés érythréens en Éthiopie est appliquée à cette fin.

29. À Dolo Ado (Éthiopie), le HCR a établi un projet conjoint unique avec la Fondation IKEA pour renforcer l'autonomie des réfugiés somalis grâce à des interventions dans les domaines de l'éducation, des moyens d'existence, des activités environnementales et de l'appui à la communauté locale. L'idée est que les investissements faits au début aident les réfugiés à conserver et renforcer leur capital social et économique ainsi que les aptitudes dont ils ont besoin pour construire l'avenir, autrement la désillusion et le désespoir peuvent facilement s'installer. Des mécanismes d'appui fondés sur l'utilisation de bordereaux et d'espèces sont mis en œuvre dans de nombreuses opérations pour permettre aux réfugiés et aux déplacés internes (PDI) de définir leurs besoins prioritaires et d'y répondre. Le HCR collabore de près avec le PAM à cet égard.

30. Le HCR continue aussi de chercher de nouveaux moyens de faire en sorte que le déplacement s'inscrive rigoureusement sur l'agenda du développement, notamment par le biais de l'Initiative pour des solutions en période de transition mise à l'essai avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour répondre aux situations qui se prolongent à l'est du Soudan et en Colombie. Il faut espérer que le Népal pourra être ajouté en tant que pays pilote, sous réserve de l'approbation définitive par le Gouvernement de ce programme conjoint. En collaboration étroite avec le PNUD, le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) et d'autres partenaires, le HCR s'emploie à mettre en œuvre la décision récente du Comité des politiques du Secrétaire général concernant les solutions durables.

31. Il importe d'être prêt à exploiter les possibilités, pour ce qui est en particulier du rapatriement librement consenti. La plupart de ceux qui ont fui la Côte d'Ivoire en 2011 sont déjà rentrés chez eux. Au Myanmar, le Haut-Commissaire espère que l'évolution positive finira par apporter la solution à la situation des centaines de milliers de réfugiés en Thaïlande et dans d'autres pays. Il espère vivement aussi que 2013 sera une année d'opportunités pour les Somalis et permettra de mettre à profit, ce qui a été impossible pendant deux décennies, les solutions qui peuvent se présenter. Malheureusement, la pression qui pèse actuellement sur les ressources entrave la capacité de l'organisation de tirer pleinement parti des possibilités d'aider les réfugiés à rentrer chez eux. En conséquence, des dizaines de milliers de réfugiés du Libéria, de l'Angola et de la République démocratique du Congo risquent de rester en exil.

32. À condition qu'un filet de protection soit en place, des approches complémentaires aux trois solutions durables et traditionnelles peuvent être envisagées: dispositifs de gestion des migrations temporaires, solutions de remplacement du séjour régulier et autres initiatives en matière de mobilité. La décision récente prise par le Gouvernement de la République islamique d'Iran de régulariser le statut de tous les Afghans sans papiers constitue une ouverture à examiner.

33. Il est possible de renforcer la volonté collective de progresser vers le règlement des situations de déplacement prolongées, moyennant le cas échéant l'invocation opportune de la clause de cessation. À cet égard, des stratégies globales continuent d'être mises en œuvre, toute une série de solutions étant appliquées en tandem et non successivement. Un progrès important a été fait en ce qui concerne les personnes déplacées à l'ouest des Balkans grâce à un plan régional visant à régler le problème du déplacement causé par le conflit de 1991-1995. La nouvelle stratégie de solutions pour les réfugiés afghans qui a été approuvée à une conférence internationale en mai 2012 traduit une volonté renforcée de trouver des solutions aux difficultés qu'ils endurent depuis longtemps. Elle constitue aussi un cadre multilatéral pour l'engagement ferme des acteurs du développement afin de régler

les problèmes liés au retour et à la réintégration durable, et d'apporter un appui aux communautés hôtes.

34. Le Haut-Commissaire est aussi extrêmement reconnaissant aux 26 États qui continuent d'accepter des réfugiés aux fins de réinstallation. Près de 80 000 réfugiés ont été admis en 2011, dont environ 61 600 avec l'aide du HCR. Les trois centres de transit d'urgence de la Roumanie, des Philippines et de la Slovaquie jouent un rôle clé dans les évacuations d'urgence et la facilitation de l'accès aux pays de réinstallation. Il convient de ne jamais oublier, cependant, que la préservation d'un espace d'asile pour les réfugiés, créant les conditions de l'autosuffisance et permettant de mettre en œuvre des solutions, exige la solidarité internationale sans réserve avec les communautés hôtes dont beaucoup ont fait preuve d'une générosité extraordinaire. Le progrès vers des solutions passe, comme toujours, par la volonté collective et la solidarité internationale. Le Haut-Commissaire reste indéfectiblement déterminé à trouver des solutions durables au déplacement et en appelle à tous les membres du Comité exécutif pour qu'ils renforcent leur appui aux programmes et aux initiatives qu'il a décrits.

35. À la Réunion ministérielle de 2011 organisée pour célébrer les anniversaires des Conventions de 1951 et de 1961, 92 États ont pris des engagements concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile ainsi que la recherche de solutions durables. Cette réunion est un événement qui a marqué le renforcement du régime de protection internationale. Vingt-deux États ont pris des engagements en matière de déplacement interne, parmi lesquels 10 pays africains qui se sont engagés à ratifier la Convention de Kampala ou à en incorporer les dispositions dans la législation et la politique nationales. La Norvège et la Suisse, soutenues par trois autres États, se sont déclarées prêtes à conduire un débat mondial sur les vides de protection découlant du déplacement transfrontière lié aux catastrophes soudaines, y compris celles qui sont déclenchées par les changements climatiques.

36. Des inquiétudes sans précédent ont été exprimées au sujet de la situation des millions d'apatrides dans le monde. Soixante et un États ont pris des engagements, y compris en matière d'adhésion aux conventions sur l'apatridie, de réformes législatives et d'amélioration des systèmes d'état civil et d'établissement des documents. L'Union européenne a récemment promis que ses États membres deviendront tous parties à la Convention de 1954. Sept pays ont adhéré à l'une des conventions, ou aux deux, depuis la réunion ministérielle, et deux ont adopté des procédures de détermination de l'apatridie. Le processus s'accélère. Il est nécessaire de prendre des mesures décisives pour régler la situation de millions d'apatrides depuis des générations. Les situations prolongées d'apatridie ne peuvent pas attendre. Il faut des solutions dès maintenant, aussi le Haut-Commissaire demande-t-il à tous les États de s'engager fermement à mettre fin à l'apatridie au cours de la prochaine décennie.

37. En plus de la réunion ministérielle, le HCR a coorganisé, avec l'Organisation de coopération islamique et le Gouvernement de la République du Turkménistan, la Conférence ministérielle internationale sur les réfugiés dans le monde musulman à Achgabat en mai 2012. En décembre 2012, le Dialogue du Haut-Commissaire sur la protection sera centré sur la foi et la protection, à partir de l'importance des valeurs communes partagées dans toutes les traditions religieuses et du rôle précieux que jouent les communautés confessionnelles à l'égard des personnes prises en charge.

38. À propos de la protection temporaire, le Haut-Commissaire dit que le HCR reconnaît que les dispositifs en la matière pourraient constituer un outil important pour la protection internationale, comme la Turquie l'a démontré récemment dans la crise syrienne. Le défi consiste à insérer cet outil dans un cadre de protection internationale plus large créé par la Convention de 1951 et reposant sur la responsabilité et le partage de la charge. Le HCR souhaite engager un processus de consultations avec les États de certaines régions pour

mieux comprendre la pratique de la protection temporaire et sa place dans le règlement du problème actuel du déplacement transfrontière.

39. Le renforcement des capacités de protection du HCR se poursuit. Le nombre de postes de protection dans le monde a augmenté de 70 % depuis 2005. Le personnel chargé de la protection constitue aujourd'hui 26 % des effectifs, contre 19 % sept ans plus tôt. Un certain nombre de vacances de postes ont été publiées récemment pour renforcer encore les activités du HCR dans des domaines essentiels tels que la violence sexuelle et sexiste, la détermination du statut de réfugié et l'apatridie.

40. Le Haut-Commissaire est particulièrement heureux des progrès accomplis au cours de l'année en ce qui concerne un certain nombre de priorités majeures en matière de protection. Le HCR appuie actuellement l'exécution de la stratégie actualisée sur la violence sexuelle et sexiste et fournit des fonds supplémentaires pour des projets spéciaux dans le cadre de 15 grandes opérations, l'accent étant mis en particulier sur la sécurité de l'environnement, l'accès à l'énergie domestique, la protection des groupes exposés à des risques particuliers, notamment les enfants, et l'engagement des hommes et des garçons. Le Haut-Commissaire espère vivement que le renforcement de la coopération du HCR avec ONU-Femmes entraînera une augmentation de la capacité de protection des femmes et des filles.

41. Une nouvelle stratégie en matière d'éducation (2012-2016) est mise en œuvre dans 13 pays prioritaires. L'importance de l'éducation a été amplement démontrée dans le contexte des situations d'urgence actuelles. Étant déjà en soi un droit fondamental, l'éducation a un rôle de protection plus large chez l'enfant. Elle contribue aussi à stabiliser les communautés qui ont connu des troubles et des bouleversements. Elle ouvre la voie aux solutions durables car elle éduque les éventuels pacificateurs de demain. À cet égard, il salue l'œuvre accomplie par Hawa Aden Mohamed, lauréate du prix Nansen pour les réfugiés de 2012, en faveur des femmes et des filles dans le nord-est de la Somalie.

42. Le HCR et ses partenaires ont élaboré un nouveau cadre pour la protection des enfants. Des travaux sont en cours pour renforcer les capacités dans ce domaine, en particulier lors des urgences. En matière d'éducation et de protection des enfants, le HCR est déterminé à collaborer étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les ONG partenaires, ainsi qu'avec les autorités nationales responsables de la protection et de l'éducation des enfants.

43. Le HCR prend des mesures pour mettre en œuvre sa nouvelle politique relative aux réfugiés urbains mais est confronté à toute une série de difficultés, en particulier là où des réfugiés vivent à côté d'autres personnes touchées par la pauvreté urbaine. L'expérience a montré qu'il importe de mener des activités de sensibilisation et d'appui technique pour intégrer l'aide aux réfugiés dans les programmes existants des administrations centrales et locales, au lieu de créer des structures parallèles.

44. Les travaux consacrés à l'élargissement de l'accès aux populations urbaines et à la connaissance de ces populations ainsi qu'à la mise au point de méthodes de communication plus efficaces se poursuivent. À Damas, par exemple, des efforts sont mis en œuvre pour accéder, grâce à des permanences téléphoniques et à des activités de sensibilisation des communautés, aux réfugiés irakiens touchés par l'insécurité et le dysfonctionnement des services de base.

45. De nouvelles lignes directrices sur la détention viennent d'être diffusées et reflètent l'état actuel du droit international: elles portent en particulier sur les solutions de rechange à la détention et indiquent clairement que la détention des demandeurs d'asile doit en principe être évitée. Leur détention doit toujours être l'exception, et non la règle.

46. Le HCR reste aussi totalement déterminé à assumer ses responsabilités renforcées en matière de protection des PDI et à demeurer un partenaire fiable et prévisible dans le cadre de l'approche modulaire. Le fait que, en 2012, un volume accru de fonds non affectés soit consacré à des opérations en faveur des déplacés internes, malgré d'énormes pressions exercées par le nombre grandissant des situations d'urgence, témoigne de l'engagement du Haut-Commissariat à l'égard des personnes déplacées à l'intérieur des pays.

47. S'agissant de la réforme institutionnelle, le Haut-Commissaire dit que les difficultés rencontrées au cours de l'année ont mis en lumière la valeur des efforts d'investissement soutenus du HCR dans les réformes visant à acheminer plus efficacement les ressources. Il faut citer, parmi les réformes, un programme rigoureux de décentralisation et de délocalisation, plus récemment grâce à la création à Amman d'un centre de services de technologies de l'information et de la communication. Une organisation performante a besoin d'une capacité de gouvernance centrale solide, et non d'une énorme bureaucratie centralisée. Les coûts ont été réduits grâce à un allègement des processus bureaucratiques et au transfert de fonctions et de responsabilités qui peuvent être mieux assumées ailleurs qu'à Genève, ce qui permet de cibler les ressources libérées sur une action stratégique, l'obligation redditionnelle et le contrôle. Le HCR reste déterminé à améliorer la performance de l'organisation, son efficacité et l'exécution des programmes et à mettre l'obligation redditionnelle au cœur de ses relations avec toutes les parties prenantes.

48. Pour remédier aux faiblesses identifiées dans le rapport des vérificateurs des comptes de 2010, le HCR s'emploie activement à l'amélioration de sa capacité en matière de gestion financière et de contrôle des programmes. Au début de 2012, les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour l'enregistrement et le rapport des transactions financières ont été adoptées et une culture de responsabilité personnelle et d'obligation redditionnelle s'inscrit dans toute l'organisation, y compris moyennant la mise en œuvre du cadre global de gestion et d'obligation redditionnelle. Un système de gestion des risques d'entreprise est mis en place pour assurer une approche plus analytique et plus cohérente en la matière dans toute l'organisation. Le plan de mise en œuvre s'étend jusqu'en 2014.

49. Grâce à l'initiative de simplification, des efforts sont faits pour rationaliser les méthodes de planification et de rapport, d'affectation et d'autres procédures. Le logiciel Focus est adapté de manière à le rendre plus convivial pour les collègues du terrain et une plate-forme pilote global Focus accessible aux membres du Comité exécutif a été lancée. Un comité indépendant de conformité et d'obligation redditionnelle vient d'être mis sur pied et la volonté est de veiller à ce que le HCR soit une organisation responsable et performante, reposant sur des fondations solides et capables de s'adapter à un paysage en mutation.

50. Se tournant vers l'avenir, le Haut-Commissaire dit que les sollicitations des nouvelles situations d'urgence de réfugiés ne détourneront pas l'attention visant à renforcer le régime international de protection. Il importe de se tourner vers l'avenir. Les personnes plongées dans un désespoir qui se prolonge ne peuvent pas être abandonnées uniquement parce que leur sort a disparu du radar des médias, ou parce que les priorités politiques se sont déplacées ou parce qu'il semble trop difficile de faire autrement. La solution à une crise de déplacement est toujours politique. Mais l'absence actuelle de capacité collective à engendrer des solutions politiques viables signifie que l'action humanitaire est plus nécessaire que jamais.

51. La réponse comporte toujours des déficiences importantes. Si la réponse collective aux crises de réfugiés a été louable, le tableau n'est pas aussi satisfaisant en ce qui concerne les déplacés internes. C'est dans les pays où la violence sévit encore que les défis sont les plus importants. L'accès humanitaire peut être restreint pour des raisons de sécurité et, dans certaines régions, parce que les aspirations politiques qui sous-tendent le conflit se mêlent

aux activités de mouvements radicaux criminels ou financés par l'étranger. Certaines parties au conflit peuvent aussi essayer de bloquer l'accès humanitaire pour que leurs activités restent sans témoins. Il est néanmoins essentiel de continuer à s'engager avec tous les acteurs concernés pour assurer protection et assistance aux personnes qui en ont besoin, conformément au droit humanitaire international. Les tentatives faites pour lier le langage de l'action humanitaire aux programmes politiques et pour compromettre la neutralité, l'indépendance et l'impartialité propres à cette action doivent être rejetées.

52. Dans un monde imprévisible et à une époque dangereuse, de plus en plus nombreux sont ceux qui sont contraints de fuir en quête de refuge. Le Haut-Commissaire exhorte tous les membres du Comité exécutif à renouveler leur engagement collectif à soulager leur sort, et celui de ceux qui sont arrachés à leurs foyers et à leurs communautés, alors que les crises continuent de faire rage.

Débat général

53. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que, ces derniers mois, plusieurs pays de la région ont pris des mesures pour adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ou pour la ratifier. Le Groupe attache une importance particulière aux programmes et aux politiques visant à assurer l'enregistrement des naissances qui est un moyen fondamental de protéger les droits de l'homme et de contribuer à éliminer l'apatridie.

54. M. Gallegos Chiriboga insiste sur l'intérêt des initiatives et de la coopération régionales en matière de protection des réfugiés. La coopération régionale et internationale revêt aussi une grande importance dans la recherche de solutions durables, notamment le rapatriement librement consenti, tout comme les programmes visant à faciliter l'intégration des réfugiés dans les pays hôtes et la «réinstallation solidaire». Les pays de la région poursuivront leurs efforts dans ce domaine dans le cadre du Plan d'action de Mexico sur le renforcement de la protection internationale des réfugiés en Amérique latine (2004).

55. **M. Hilale** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des États africains, dit que, malheureusement, l'Afrique reste le principal théâtre des opérations du HCR. La crise au Sahel exige une réponse globale pluridimensionnelle. M. Hilale demande au HCR de désigner le Sahel comme zone d'action prioritaire pour l'année à venir et de s'employer avec d'autres institutions des Nations Unies à concevoir une approche intégrée pour aborder la situation.

56. Le HCR a prouvé qu'il peut intervenir efficacement; il est nécessaire maintenant de passer à une culture d'alerte rapide plus proactive. À cet égard, M. Hilale serait heureux qu'un échange de vues ait lieu entre le HCR et les États membres au sujet du Programme de transformation et de sa contribution à la création de synergies au HCR, et entre les institutions, afin de relever les défis en matière de protection.

57. **M^{me} Zappia** (Observatrice pour l'Union européenne), prenant aussi la parole au nom de la Croatie (pays en voie d'adhésion), de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine (pays candidats), de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine (pays participant au processus de stabilisation et d'association) et de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que, malgré des évolutions politiques positives – surtout au Myanmar – il demeure important de mettre l'accent sur les questions humanitaires et de protection en suspens et sur les crises oubliées. Étant donné l'augmentation régulière du nombre des crises humanitaires à une époque de contraintes budgétaires, le HCR doit être prêt à répondre rapidement et efficacement aux nouvelles crises, tout en maintenant son appui aux crises oubliées et en se souciant du besoin d'efforts collectifs. La réforme du système d'intervention internationale va de pair

avec le soutien des efforts mis en œuvre par les autorités nationales et les populations locales pour faire face aux crises de réfugiés et aux situations de déplacement. En matière de protection, l'Union européenne s'inquiète tout particulièrement de la situation dans le camp de Yida au Soudan du Sud, à Dadaab, au Mali, en Somalie et en République démocratique du Congo.

58. L'Union européenne encourage le HCR à faire en sorte que les engagements au titre du Programme de transformation soient intégrés aux principaux aspects de ses opérations. Le HCR doit continuer de s'investir pour assumer une direction solide en présentant des candidats à inscrire dans le fichier de la coordination du Comité permanent interorganisations (CPI). Il doit aussi chercher à établir une interface efficace entre la coordination des réfugiés et la responsabilité modulaire.

59. L'Union européenne elle-même continue d'œuvrer en faveur du renforcement du système de protection internationale. Le régime d'asile européen commun a été mis en place pour assurer, dans des conditions d'égalité, un traitement juste et efficace aux demandeurs d'asile dans tous les États membres. Le Bureau européen d'appui en matière d'asile a été établi pour renforcer les synergies entre les États membres de l'Union européenne. Les programmes de protection régionale constituent un élément clef de l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité de l'Union européenne. L'Union européenne attache une grande importance à la réinstallation librement consentie et, dans le cadre du Programme de réinstallation conjoint de l'UE pour 2013, espère qu'un plus grand nombre de places de réinstallation seront offertes par un plus grand nombre d'États membres.

60. **M^{me} Richard** (États-Unis d'Amérique) dit que le Gouvernement américain a progressé dans la mise en œuvre des engagements qu'il a pris à la réunion ministérielle de 2011. L'un d'eux consiste à promouvoir l'égalité de droit des femmes à la nationalité. En général, il faut que les femmes soient associées sans réserve et dans des conditions d'égalité à la cessation des conflits et à l'établissement d'une sécurité durable. Dans ce contexte, les États-Unis ont adopté un Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité afin d'accélérer et d'institutionnaliser les efforts qu'ils déploient pour faire progresser la participation des femmes à l'instauration et au maintien de la paix.

61. Les États-Unis ont placé l'égalité entre les sexes et la promotion des femmes et des filles en tête de la politique étrangère, en lançant une stratégie globale pour prévenir et combattre la violence sexiste. Plus de 60 millions de dollars des États-Unis ont été consacrés à la lutte contre la violence sexiste dans plusieurs pays au cours des quatre dernières années.

62. Le Gouvernement américain demande désormais à toutes ses organisations partenaires de mettre en place un plan directeur conforme aux principes de base du CPI visant à prévenir et à combattre l'exploitation et la violence sexuelles. Les procédures opérationnelles du Bureau américain pour la population, les réfugiés et la migration sont destinées à aider le personnel dans cette action de prévention et de lutte.

63. **M. Hasanov** (Azerbaïdjan) félicite le HCR pour son aptitude à réagir rapidement face aux crises émergentes. En Azerbaïdjan, en raison de la politique arménienne d'occupation et de nettoyage ethnique, environ 20 % du territoire est sous occupation militaire et il y a un million de réfugiés et de PDI. Deux missions internationales ont confirmé la destruction totale des territoires occupés qui entourent le Haut-Karabakh et l'installation forcée d'Arméniens dans la zone. Afin de régler le problème des réfugiés et des PDI, avec l'aide de donateurs internationaux et du HCR, le Gouvernement azerbaïdjanais a remplacé les camps par 71 établissements dotés d'équipements modernes qui assurent de meilleures conditions de vie à quelque 120 000 personnes. En outre, le Gouvernement a octroyé la citoyenneté azerbaïdjanaise à 250 000 réfugiés qui ont été

expulsés de l'Arménie et à 50 000 autres de l'Asie centrale. En vingt ans, l'Azerbaïdjan a dépensé 5,4 milliards de dollars des États-Unis pour améliorer la situation des réfugiés et des PDI, dont 900 millions ont été fournis par des organisations internationales. Néanmoins, des milliers de PDI continuent de vivre dans des conditions difficiles. M. Hasanov demande à la communauté internationale de prendre les mesures politiques nécessaires pour résoudre le problème du déplacement de longue durée, qui fait peser une véritable menace sur la paix et la sécurité internationales. Les réfugiés et les PDI azerbaïdjanais devraient pouvoir rentrer chez eux sur une base volontaire, en toute sécurité et dans la dignité.

64. **M. Kajwang** (Kenya) dit que l'humanité continue d'être confrontée à une multiplicité de difficultés, dont de nouvelles formes de déplacement forcé liées surtout à des conflits armés, à des catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et à des situations de réfugiés prolongées. La présence de plus d'un million de réfugiés somalis dans la corne de l'Afrique témoigne de cet état de choses. Quelque 600 000 Somalis, enregistrés comme réfugiés, vivent dans des camps et des villes au Kenya. La crise des réfugiés somalis est l'une des pires et des plus longues qu'ait connu le monde, mais les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie ont maintenant libéré Mogadiscio et Kismayo, et le groupe Al-Shabaab est aujourd'hui en déroute. Les événements politiques intervenus récemment en Somalie sont encourageants, en particulier les résultats de l'élection présidentielle du 10 septembre 2012 et la volonté du peuple et des responsables somalis de mettre fin à la transition. M. Kajwang demande instamment à la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement somali dans ses efforts vers la réconciliation, l'instauration de la paix, la reprise et la reconstruction, de soutenir l'action de l'Union africaine en faveur de la paix et du renforcement des capacités de l'administration civile, et de faciliter le retour des réfugiés somalis dans les zones désormais sous administration civile. En une première étape vers le retour librement consenti, il faudrait procéder à un exercice de cartographie pour évaluer la situation sur le terrain. Malheureusement, au cours des deux dernières années, le Kenya a connu une recrudescence de l'insécurité, notamment des attaques sporadiques contre les églises, les centres urbains et même les camps de réfugiés.

65. **M^{me} Larsen** (Norvège) se déclare préoccupée par les souffrances humaines causées par les conflits les plus graves à l'heure actuelle et l'absence d'appui financier, en particulier à l'Afrique. Le Gouvernement norvégien est prêt à augmenter sa contribution et demande aux autres d'en faire autant. Les souffrances s'aggravent au Moyen-Orient et exigent de la part du HCR d'énormes efforts pour régler le problème des déplacements à l'intérieur et hors des frontières.

66. Trouver une solution aux situations de réfugiés prolongées qui affectent actuellement plus de 7 millions de personnes est une priorité pour la Norvège. Afin de rendre possible l'engagement politique durable qui est nécessaire, le HCR doit travailler de près avec les gouvernements hôtes, les acteurs du développement et la communauté des donateurs.

67. La Norvège félicite le HCR pour la manière dont il adapte la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés aux circonstances nouvelles et imprévues. Il doit rester déterminé à assurer l'égalité entre les sexes et à faire une plus grande place au risque de persécution pour des motifs d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

68. **M^{me} Larsen** se félicite de l'engagement pris par le HCR en ce qui concerne le Programme de transformation du Comité permanent interorganisations et encourage l'organisation à mettre à disposition des responsables de haut niveau dans les situations d'urgence humanitaire et à travailler avec les ONG. Elle demande aux participants d'appuyer l'Initiative Nansen, processus de consultation et de recherche sur le déplacement transfrontière lié aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement.

69. **M. Ullah** (Pakistan) dit que des millions de réfugiés afghans attendent toujours de rentrer en Afghanistan. L'intégration locale n'est pas une solution pour le Pakistan ni pour les Afghans. Le Pakistan accueille des réfugiés afghans depuis plus de trente ans, malgré la réduction du soutien de la communauté internationale. Il est nécessaire aujourd'hui de trouver une solution politique pour contribuer à reconstruire l'Afghanistan et de disposer de contributions et d'un appui importants et ciblés pour faciliter le rapatriement des réfugiés dans la dignité, conformément à la stratégie relative aux solutions convenue en mai 2012. La composante la plus importante de la stratégie est le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans qui assurera leur participation à la prospérité et au développement de leur pays tout en ayant un effet stabilisateur sur toute la région. Le Pakistan n'accordera pas aux réfugiés afghans le statut de migrants économiques ni aucun autre statut.

70. Le Gouvernement pakistanais examine actuellement sa politique en matière de réfugiés pour 2013 et au-delà et tiendra compte de la capacité du Gouvernement et de la population ainsi que des incidences de la politique à cet égard. Les promesses faites par la communauté internationale en matière d'aide au développement de l'Afghanistan sont encourageantes. Il importe au plus haut point que ces promesses se transforment maintenant en engagements concrets et que des ressources suffisantes soient fournies pour financer la stratégie relative aux solutions.

71. **M. Hassan** (Djibouti) se félicite des élections présidentielles démocratiques qui ont eu lieu en Somalie et qui indiquent la fin de la période de transition dans ce pays. Il demande à la communauté internationale d'apporter rapidement un soutien ferme et durable au processus démocratique afin de faciliter la paix ainsi que le rapatriement et la réintégration de la population somalie. La normalisation de la situation et le rétablissement d'un État somali contribueront à la paix et à la stabilité régionales et mondiales.

72. À Djibouti, des réfugiés vivent dans des camps, tels que celui de Holl Holl, que le Gouvernement a rouvert afin de désengorger celui d'Ali Addeh, et d'autres camps qui se trouvent dans les villes. Les autorités ont rétabli en 2012 un comité d'admission chargé de traiter des nombreuses demandes de statut de réfugié. Fournir des possibilités d'emploi pour préparer à la réintégration les réfugiés de retour dans leur pays d'origine est extrêmement important.

73. Les flux migratoires mixtes venant des pays voisins et se dirigeant vers la péninsule arabe ne cessent d'augmenter. Le Gouvernement de Djibouti est extrêmement préoccupé par les activités des réseaux de criminalité transfrontière qui exploitent de manière éhontée des milliers de personnes, dont des femmes et des enfants, qui ne font que chercher une meilleure vie. Il est urgent de procéder à une action multilatérale pour régler cette situation.

74. **M. Molapo** (Lesotho) dit qu'il y a très peu de réfugiés au Lesotho, mais que le Gouvernement du pays appuie tous les efforts visant à prévenir de nouveaux afflux, ce qui constituera une avancée dans la recherche de solutions durables aux personnes prises en charge par le HCR. Le Gouvernement du Lesotho est déterminé à promouvoir et à appliquer les instruments humanitaires dans la région et le monde et s'emploie à sensibiliser le public pour que les réfugiés au Lesotho continuent d'avoir accès aux services de base.

75. Le Lesotho a incorporé dans sa législation nationale les dispositions de la Convention de l'Union africaine de 2009 pour la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique (Convention de Kampala). La législation qui en découle porte aussi sur la question du déplacement liée aux travaux d'aménagement réalisés au Lesotho, en particulier la construction de grands barrages dans les régions montagneuses. Les réfugiés sont maintenant enregistrés dans le nouveau système d'information sur la gestion des frontières mis en place par le Ministère de l'intérieur de manière qu'ils puissent être identifiés dans les flux migratoires mixtes. Des documents d'identification personnelle leur seront délivrés au début de 2013, ce qui consolidera encore la jouissance des droits et

libertés légitimes dont ils bénéficient déjà dans une grande mesure au Lesotho, où ils ont les mêmes droits que les citoyens à l'emploi et à l'éducation.

76. **M. Guterres** (Haut-Commissaire), répondant aux points soulevés, dit que l'Amérique latine est un acteur clef du système de protection internationale. La Déclaration de Carthagène sur les réfugiés va au-delà des dispositions de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Le Plan d'action de Mexico est également impressionnant, et la région compte certaines dispositions législatives nationales sur l'asile qui figurent parmi les meilleures dans le monde. M. Guterres demande aux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de participer plus activement aux débats internes sur les stratégies et les plans d'action du HCR.

77. Alors que les crises sont nombreuses en Afrique, les pays de ce continent maintiennent généreusement leurs frontières ouvertes et acceptent ceux qui ont besoin de protection. Le Haut-Commissaire serait heureux d'examiner avec le Groupe des États africains l'impact du Programme de transformation sur les activités du Haut-Commissariat. Le Sahel demeure une priorité pour le HCR; la situation fait peser une menace sur la paix et la sécurité régionales et mondiales. La communauté internationale doit conjuguer ses efforts pour trouver une solution politique à la crise afin de faciliter une réponse adéquate à la situation humanitaire.

78. Le HCR félicite l'Union européenne pour les efforts mis en œuvre afin d'harmoniser les régimes d'asile au sein de l'Union, ce qui renforcera la capacité de protection à l'intérieur et hors de l'Europe. La situation humanitaire tragique dans le camp de réfugiés de Yida occupe un rang de priorité élevé dans l'agenda du HCR, mais il n'y a que les États membres qui peuvent arrêter l'action des groupes armés dans les camps.

79. Le Haut-Commissaire se félicite de l'appui accru que les États-Unis apportent au HCR et à son action concernant les promesses faites à la réunion ministérielle de 2011. Il pense, lui aussi, que la protection et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour trouver des solutions aux crises et que les réfugiées et les femmes déplacées doivent participer aux négociations de paix pour que puissent prospérer la paix et la démocratie. Le HCR sera heureux de resserrer sa coopération avec les États-Unis en ce qui concerne leur initiative visant à prévenir la violence sexiste ainsi que l'exploitation et les abus sexuels.

80. Le Haut-Commissaire loue l'Azerbaïdjan pour les efforts qu'il met en œuvre afin de régler la situation des PDI et des réfugiés, améliorer leurs conditions de vie et rétablir leur dignité, quels que soient les objectifs politiques du Gouvernement. Cela prouve qu'il est inutile de chercher à tirer un profit politique de la misère humaine.

81. Le Haut-Commissaire félicite aussi le Gouvernement kényan pour sa patience indéfectible et son acceptation des réfugiés de la région, en particulier de Somalie. La communauté internationale devrait profiter de l'occasion pour créer les conditions propices à un règlement de la crise somalie et au succès d'un programme efficace de rapatriement librement consenti. Le HCR poursuivra sa coopération solide avec le Kenya à cette fin.

82. Le HCR se déclare satisfait de l'appui financier et des programmes de réinstallation de la Norvège ainsi que de l'engagement qu'elle a pris d'aider d'autres pays dans le monde à résoudre les problèmes et ainsi à prévenir les déplacements. Le Haut-Commissaire est reconnaissant à la Norvège pour l'appui qu'elle apporte à la recherche de solutions durables dans les situations de réfugiés prolongées et à l'Initiative Nansen, qui pourra devenir un élément important des futurs régimes de protection internationale.

83. Avec plus de 1,7 million de réfugiés afghans enregistrés et peut-être un autre million qui ne sont pas enregistrés, le Pakistan connaît le problème de réfugiés le plus important dans le monde. Le Haut-Commissaire félicite le Pakistan qui maintient son régime efficace de protection des réfugiés. Le HCR s'engage sans réserve à l'égard de la stratégie relative

aux solutions pour les réfugiés afghans, qui exigera une ferme détermination de la part de la communauté internationale. Il demande au Gouvernement pakistanais d'établir un mécanisme de transition avant la fin de 2012 afin de permettre aux réfugiés, qui se trouveront toujours dans une situation temporaire en 2013 et au-delà, de trouver une solution.

84. Djibouti a maintenu sa politique généreuse à l'égard de ceux qui ont besoin d'une protection à l'intérieur de ses frontières, notamment en rouvrant le camp de Holl Holl. Les souffrances sont souvent grandes, en particulier pour les femmes qui sont prises dans les flux migratoires complexes qui traversent Djibouti. Le Haut-Commissaire demande le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre l'activité criminelle liée à la migration. Il félicite le Lesotho pour avoir inscrit les dispositions de la Convention de Kampala dans la législation interne ainsi que pour les mesures qu'il applique afin de protéger les réfugiés à ses frontières.

La séance est levée à 13 heures.